

## Rentrée « techniquement » réussie ?! Et la suite ?

Aujourd'hui, l'ensemble des élèves du second degré ont rejoint leurs classes, et dans les réunions de rentrée, les Recteurs se sont généralement félicités d'une rentrée techniquement réussie. Manière classique d'affirmer qu'à quelques BMP près non pourvus, l'ensemble des cours étaient assurés au 5 septembre .... Mais à quel prix ?

Le premier, c'est celui payé par les personnels de direction qui ont parfois dû réajuster à plusieurs reprises des emplois du temps pour redécouper les services au gré des changements de partage, et celui que paieront un nombre non négligeable de professeurs « à cheval » sur plus de 2 établissements.

Le deuxième, c'est celui que les personnels et les élèves régleront quand le manque de remplaçants, déjà avéré dans certaines disciplines, se fera sentir, et vraisemblablement toujours plus tôt que les années précédentes.

Et surtout, quand la hiérarchie elle-même emploie le terme de « techniquement réussie » pour qualifier une rentrée, c'est malheureusement que l'on n'ose plus dire qu'elle est « pédagogiquement » un succès !

Comment pourrait-on l'affirmer, quand les effectifs en collège flirtent allègrement avec les 30 élèves par classe, quand le calcul des dotations en lycée n'a pas permis de donner de vraies marges de manœuvre pour mettre en œuvre pleinement la réforme, et que la « formation » des enseignants a été réduite à la portion congrue ?

L'autosatisfaction affichée par notre Ministre, n'est pas partagée par les personnels de direction du Sgen Cfdt, qui savent combien la mise en œuvre des réformes indispensables à notre système scolaire ont été rendues illisibles et inaudibles, tant elles ont été parasitées par les réductions drastiques de personnels, voire utilisées au plus haut niveau pour trouver les gisements d'emplois à supprimer.

Le Sgen CFDT, dans le cadre des élections professionnelles à venir, proposera à tous les personnels, de **construire ensemble** un service public d'éducation ambitieux et de qualité, donnant sa place à tous et favorable à la réussite de chacun.

Claudie PAILLETTE, Secrétaire Fédérale, Secteur Statutaire-Défense du Personnel



## Infos « Métier »

Mouvements, Promotions, les premières circulaires sont parues

### Mutation dans les TOM

Les demandes sont à saisir en ligne du **13 septembre au 3 octobre**.

### Mutation en Métropole

Calendrier : Saisie des vœux du **Jeudi 6 octobre au mercredi 2 novembre**

Publication spécifique des postes CLAIR et des internats d'excellence à partir du **10 octobre** sur les BRIEP (bourses régionales interministérielles de l'emploi public)

= [Lien vers le site des BRIEP](#)

CAPN mouvement sur poste de chef : **29 et 30 mars 2012**

CAPN mouvement sur poste d'adjoint : **31 mai et 1er juin 2012**

CAPN d'ajustement : **6 juillet 2012**

### Mutation à l'étranger

La saisie en ligne des candidatures:

- pour l'AEFE : du 1er au 27 septembre : [Site de l'AEFE](#)
- pour la Mission Laïque : du 13 septembre au 15 octobre : [Site de la Mission Laïque](#)

[Le site du SGEN ETRANGER : Bulletin spécial "Partir 2012"](#)

### Tableaux d'avancement à la 1ère classe et à la hors classe

Les recteurs doivent remonter leurs propositions à la DGRH pour le 9 novembre. Si vous souhaitez attirer l'attention sur votre dossier, n'hésitez pas à le faire par écrit, mais avant fin septembre !

### Vos Représentants

Pour L'AEFE

Jean Paul SEITZ

Proviseur Lycée Français de Sarrebrück

Représentant suppléant à la CCPD

### Commissaires Paritaires Nationaux

Claudie PAILLETTE

Proviseure LPO Française

5 Bd Alain Savary

31170 TOURNEFEUILLE

[cpaillette@sgen.cfdt.fr](mailto:cpaillette@sgen.cfdt.fr)

Etienne GAUDRAT

Proviseur LGT Paul Louis Courier

2 Place Grégoire

37000 TOURS

[Etienne.gaudrat@ac-orleans-tours.fr](mailto:Etienne.gaudrat@ac-orleans-tours.fr)

Le site Sgen + vous permet de remplir une fiche de suivi de mutation (et/ou) de promotion. Ce service n'est pas réservé aux adhérents. Sur le site, vous pourrez aussi télécharger le « guide mutation 2011 », le calendrier de travail des commissaires paritaires ainsi que la carte de répartition du suivi des académies.

[Lien vers le site Sgen +](#)



## Les dernières prises de position du SGEN CFDT sur les sujets d'actualité

### **Déclaration du ministre sur les rythmes : ça commence mal !**

Le Sgen-CFDT est très inquiet des premiers commentaires du ministre diffusés après la remise du rapport sur les rythmes des enfants.

Le ministre qualifie de consensuelle l'hypothèse d'une réduction de deux semaines de la durée des vacances d'été. C'est aller bien vite en besogne !...

[La suite sur le site Sgen CFDT](#)

### **COP et directeur de CIO, des missions rétrécies**

Le décret du 23 août 2011 modifiant le décret de 1991 relatif au statut des conseillers d'orientation psychologues (COP) et directeurs de centres d'information et d'orientation (DCIO) vient enfin de paraître.

Ce décret est très éloigné des conclusions du groupe de travail qui avait réuni de septembre 2009 à juin 2010 les représentants des personnels et le ministère. Dans l'esprit, il est également éloigné du projet de décret présenté lors du Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) de mars dernier, marquant ainsi le désintérêt du ministre et de son cabinet à respecter les règles minimales du dialogue social.

[La suite sur le site du sgen CFDT](#)

### **Luc Chatel a osé : il souhaite aux stagiaires « une belle vie de professeur »**

A l'occasion des journées d'accueil d'une centaine de professeurs stagiaires de l'académie de Versailles, Luc Chatel a rendu publique le 30 août une version de la « masterisation » qui laisse pantois. Les propos du ministre et de son entourage sur la formation, la préparation au métier, les masters en alternance ..., sont tellement éloignés

de la réalité qu'ils ne convaincront personne, pas plus que l'autosatisfaction ministérielle qui accompagne la publication des résultats d'une enquête réalisée en juillet sur le ressenti des stagiaires 2010-2011 concernant leurs débuts dans le métier.

[La suite sur le site du Sgen CFDT](#)

**"Leçon de morale n°2" : Céder à la tentation de l'orientation précoce, c'est se tromper d'époque**

La publication au BO du 1<sup>er</sup> septembre de deux circulaires portant sur les 4<sup>e</sup> d'insertion et 3<sup>e</sup> « prépa-pro » marque une nouvelle étape dans le rétablissement des paliers d'orientation au collège. C'est l'abandon de l'ambition d'un collège pour tous et du principe du socle commun. Externaliser la difficulté scolaire du collège par le pré apprentissage ou le lycée professionnel, c'est renforcer le principe d'un collège qui organise la sélection par l'échec et vise d'abord à la préparation au lycée général, c'est assigner à la formation professionnelle initiale la mission de gérer les échoués du système, c'est dévoyer l'éducation à l'orientation en la réservant à certains alors que trois heures de découverte professionnelle devraient être offertes à chaque collégien.

[La suite sur le site du Sgen CFDT](#)



## Un nouveau scrutin : vote direct pour les comités techniques

Le 20 octobre prochain tous les agents, titulaires et contractuels, des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche publique, de Jeunesse et Sports et de l'Enseignement Agricole Public seront invités à participer aux élections professionnelles, en même temps que tous les agents de la fonction publique hospitalière et ceux des autres ministères. La concordance de la date du 20 octobre est l'une des résultantes de la loi de rénovation du dialogue social dans la fonction publique qui découle des accords de Bercy signés par la CFDT, la CGT, la FSU, l'Unsa, Solidaires et la CGC.

### 1 La négociation : une nouveauté dans la fonction publique de l'Etat ?

C'est le fait de détenir un siège au moins dans un Comité technique qui assurera désormais la représentativité des organisations syndicales, qui en définira les moyens, et pourra donc leur permettre de participer aux discussions et de négocier avec l'employeur.

La place de la négociation est renforcée par la loi sur le dialogue social dans la fonction publique, puisque la notion d'accord majoritaire est mise en place dans la Fonction publique de

l'Etat comme elle existait déjà dans la fonction publique hospitalière et territoriale. Pour qu'un accord soit valable il faudra à terme, après une période transitoire, qu'il soit signé par une ou des organisations qui représentent plus de 50 % des voix. Par exemple, le protocole sur la résorption de la précarité, pour qu'il soit validé, devra être signé par des organisations syndicales suffisamment représentatives.

Dans le cas inverse, le gouvernement fera ce qu'il veut car il ne sera pas engagé par ce protocole.

## **2 Des compétences nouvelles pour les Comités Techniques.**

Tout en restant consultatif, les comités techniques vont disposer d'un pouvoir accru sur toutes les questions collectives tandis que les Commissions Administratives Paritaires et les Commissions Consultatives Paritaires conserveront leurs compétences portant sur les questions individuelles (mobilité, avancement, carrière). Le Comité Technique sera ainsi consulté sur les questions d'organisation et de fonctionnement des administrations, des établissements ou des services, sur la gestion prévisionnelle des effectifs, sur les règles statutaires et la politique indemnitaire. Il donnera également son avis sur les évolutions des méthodes de travail et leurs conséquences sur les personnels, sur l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations. Il va de soi qu'il faudra être vigilant pour que les ministères « ne fassent pas du vieux avec du neuf » et changent de comportement.

## **3 Pour notre champs professionnel, quelle représentativité?**

Actuellement, la représentativité nationale est calculée sur l'addition des scores en CAPN de chaque catégorie professionnelle, après octobre 2011, elle le sera sur la base des scores de la liste présentée par une union nationale de syndicats, ou par une alliance de syndicats dont les fédérations nationales risquent de ne pas passer « tous seuls » le seuil de représentativité.

Concrètement, pour les organisations actuellement représentatives que sont le Snpden, Indépendance et Direction et le Sgen CFDT, la représentativité sera basée sur les votes qui se porteront sur le Sgen CFDT, sur l'UNSA-éducation pour le SNPDEN, et sur la liste d'alliance portée par la CSEN, la FAEN, et la CFTC pour I&D.

L'alliance dont fait de facto partie I&D (syndicat appartenant à la FAEN), est faite avec d'une part, la fédération CSEN dont le syndicat majoritaire est le SNALC et d'autre part, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

**Pour le Sgen CFDT, ce nouveau mode de calcul de la représentativité est aussi la reconnaissance que les questions qui impactent toute l'éducation nationale doivent être traitées non par additions de discussions catégorielles, mais par de vraies négociations impliquant l'ensemble des personnels, quelle que soit leur fonction dans le système.**

**Grâce à sa structuration en syndicat général, le Sgen CFDT est la seule organisation syndicale qui pratique quotidiennement ce travail inter catégoriel, et qui est en capacité de faire des propositions cohérentes et approuvées par l'ensemble des corps de métiers.**

## CAPN : Bilan de mandature des élus du Sgen CFDT

Le Sgen CFDT a gagné un siège à la CAPN aux élections de 2002, et c'est cette année la 3<sup>ème</sup> mandature qui se termine.

### Suivi des dossiers de mutation

Le travail de suivi des dossiers a été amélioré grâce à la mise en place d'un outil informatique qui dématérialise le dossier de mutation et permet aux collègues de transmettre tout au long du processus de mutation les éléments indispensables à la défense du dossier lors des commissions paritaires. Cet outil est de plus en plus utilisé, et de plus en plus tôt, ce qui permet aux commissaires paritaires en charge des académies ([Carte de répartition du suivi des académies](#)) d'échanger dès la saisie des vœux sur les stratégies de mutation.

Chaque année, les commissaires paritaires élaborent un guide « mutations » mis en ligne avant l'ouverture du serveur pour aider à la prise de décision et à la construction d'une demande de mutation la plus pertinente possible. Ils essaient de décrypter les règles explicites ou implicites du mouvement. **Le suivi des dossiers de mutation n'est pas réservé aux adhérents. ([création d'un compte SGEN +](#))**

### Information post CAPN

Grâce à l'application informatique, les collègues qui confient leur dossier de mutation sont informés par mail dès la fin des CAPN. L'ensemble des résultats sont ensuite transmis par fichier Excel aux correspondants académiques. Ces résultats individuels ne sont jamais mis en ligne sur le site Sgen plus, par contre, bien sur, les comptes rendu des CAPN, les bilans chiffrés des mouvements et l'analyse de ces mouvements est mise en ligne dans l'espace CAPN de Sgen +

### Les promotions

L'élaboration des tableaux de promotions est fait en académie, présentés en CAPA, et le travail des élus nationaux est essentiellement un travail de vérification de ces tableaux, et d'information auprès des collègues. Ensuite, les analyses statistiques sont aussi présentées en ligne, après la CAPN.

### Un travail nouveau : l'information des postulants au détachement et à la liste d'aptitude.

Depuis 2 ans, une fiche spécifique « entrée dans le métier a été mise en place, qui permet à la fois de donner des conseils aux lauréats concours pour leurs vœux, mais aussi de donner le maximum d'informations aux collègues qui souhaitent intégrer le corps des personnels de direction et qui ont souvent peu de réponse de la part des rectorats ou du ministère. Des documents d'analyse sont mis à disposition pour permettre une meilleure compréhension de la manière -encore opaque- dont sont recrutés les détachés.

**A suivre dans la prochaine lettre :**

**Quel avenir pour les CAPN et pour la gestion nationale des personnels de direction ?**

## Contacts et sites web

### Contacts nationaux

#### Contacts locaux

Correspondant académique des personnels de direction  
du Sgen - CFDT : -

[eden@sgen-cfdt.org](mailto:eden@sgen-cfdt.org)

[cpaillette@sgen.cfdt.fr](mailto:cpaillette@sgen.cfdt.fr)

Fédération des Sgen - CFDT

47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19

[Le SGEN sur le PORTAIL de la CFDT](#)

[L'UFFA CFDT](#)

[L'Union Confédérale des Cadres](#)

[Le PORTAIL CFDT](#)

Site web Sgen -Cfdt

### Si vous pensez

- que la CFDT, deuxième organisation syndicale de salariés et de cadres en France, et le Sgen disent et font des choses intéressantes
- que la concurrence ou l'affrontement entre catégories est le meilleur moyen pour que tous y perdent
- que le service public ne peut vivre (et survivre) sans éthique des actes autant que des idées
- que la diversité, c'est la vie

ou si vous trouvez simplement que nos propositions méritent réflexion, discussion, contradiction, alors, n'hésitez pas à nous contacter :

Nous rejoindre...

**Pour adhérer au Sgen CFDT, vous pouvez demander le bulletin d'adhésion à l'adresse mail suivante ( ) ou faire votre demande sur le site web national.**

POUR RECEVOIR CETTE NEWLETTER : Si vous souhaitez recevoir la "Lettre aux Equipes de Direction" directement dans votre boîte aux lettres électroniques envoyez un courriel à [cpaillette@sgen.cfdt.fr](mailto:cpaillette@sgen.cfdt.fr) en indiquant : m'inscrire à la lettre aux Equipes de Direction

POUR NE PLUS RECEVOIR CETTE NEWLETTER : envoyer un courriel à [cpaillette@sgen.cfdt.fr](mailto:cpaillette@sgen.cfdt.fr) en indiquant : me dés inscrire de la Lettre aux Equipes de Direction